

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes des Sources de l'Orne

Enquête publique unique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de l'abrogation de deux cartes communales : Le Bouillon et Saint-Gervais-du-Perron

Par arrêté n° ARR-2024-06-09 du 7 juin 2024, le président de la communauté de communes des Sources de l'Orne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de PLUi et l'abrogation de deux cartes communales : Le Bouillon et Saint-Gervais-du-Perron.

A l'issue de l'enquête publique, la CDC des Sources de l'Orne se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi ainsi que sur l'abrogation des deux cartes communales du Bouillon et de Saint-Gervais-du-Perron, éventuellement modifié en tenant compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Le projet sera soumis à délibération du conseil communautaire.

Par décision de la présidente du tribunal administratif de Caen en date du 23 mars 2024 :

- Monsieur Bernard MIGNOT est désigné commissaire enquêteur pour l'enquête publique,
- Madame Albane ROUMIER-LECONTE est désignée commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête publique se déroulera du
Lundi 24 juin à 14h au mercredi 24 juillet à 17h

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément au code de l'environnement
- Le projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 6 juin 2024
- Les cartes communales du Bouillon et de Saint-Gervais-du-Perron pour abrogation,
- Les avis des personnes publiques associées et communes sur ces projets.

Pendant la durée de l'enquête, la consultation du dossier complet par le public et le dépôt des observations et propositions éventuelles peuvent se faire :

1/ Par voie électronique :

- Sur le site internet de la CDC des Sources de l'Orne : [La Communauté de Communes - Site de cdc-sourcesdelorne !](#)
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5455>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-plui@cc-sourcesdelorne.fr.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5455> et donc visibles par tous.

2/ Dans les lieux d'enquête :

Les pièces du dossier sont tenues à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux désignés dans le tableau suivant, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
CdC des Sources de l'Orne 2 rue Auguste Loutreuil 61500 Sées			9h – 12h 14h – 18h			Fermé	
Mairie de Sées PL du Général de Gaulle 61500 Sées			8h30 -12h 13h30 - 17h30			9h – 12h	
Mairie d'Almenêches 18 PL Maréchal Leclerc 61570 Almenêches	Fermé	9h -12h 14h – 17h		Fermé	9h -12h 14h – 17h	Fermé	Fermé
Mairie de Chailloué 5 PL de la Mairie 61500 Chailloué	14h – 18h		9h – 12h30 14h 18h			9h – 12h	
Mairie d'Essay 13 rue Francisque-de-Corcelle 61500 Essay	10h – 12h 14h – 17h	Fermé	10h – 12h 14h – 17h	14h – 19h	10h – 12h 14h – 17h	Fermé	
Mairie de Mortrée 28 Grande rue 61570 Mortrée			9h - 12h 14h - 17h			Fermé	

Le commissaire enquêteur assurera quinze permanences en maries pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lieu	Date
Siège de la CDC des Sources de l'Orne ; 2 rue Auguste Loutreuil ; 61500 Sées	Lundi 24 juin de 14h à 17h et Mercredi 24 juillet de 14h à 17h
Mairie de Chailloué ; 5 PL de la Mairie ; 61500 Chailloué	Jeudi 27 juin de 9h à 12h
Mairie de Macé ; Le Bourg ; 61500 Macé	Jeudi 27 juin de 14h à 17h
Mairie de Mortrée ; 28 Grande rue ; 61570 Mortrée	Lundi 1 ^{er} juillet de 9h à 12h et Vendredi 5 Juillet de 14h à 17h
Mairie d'Almenêches ; 18 PL Maréchal Leclerc ; 61570 Almenêches	Lundi 1 ^{er} juillet de 14h à 17h
Mairie de Sées ; PL du Général de Gaulle ; 61500 Sées	Vendredi 5 juillet de 9h à 12h et Lundi 22 juillet de 14h à 17h
Mairie de Saint-Gervais-du-Perron ; le Bourg ; 61500 Saint-Gervais-du-Perron	Lundi 8 juillet de 15h à 18h
Mairie d'Essay ; 13 rue Francisque-de-Corcelle ; 61500 Essay	Mercredi 10 juillet de 10h à 13h
Mairie du Bouillon ; LDT Bourg ; 61500 le Bouillon	Mercredi 10 juillet de 15h à 18h
Mairie de Montmerrei ; LDT Mulotière ; 61570 Montmerrei	Samedi 13 juillet de 9h à 12h
Mairie de la Ferrière-Bechet ; Le Bourg ; 61500 la Ferrière-Bechet	Mardi 16 juillet de 9h à 12h
Mairie de la Chapelle-près-Sées ; 5 Pl de la Mairie ; 61500 la Chapelle-près-Sées	Jeudi 18 juillet de 14h à 17h

Un registre d'enquête à feuillets non amovibles, côtés et paraphé par la commission d'enquête sera disponible dans chaque mairie des communes membres de la CDC des Sources de l'Orne.

3/ Par voie postale :

Le public peut également adresser ses observations et propositions éventuelles par correspondance, cachet de la poste faisant foi, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes des Sources de l'Orne, 2 rue Auguste Loutreuil, 61500 Sées, lieu de domiciliation de l'enquête publique unique.

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre papier situé à la CDC des Sources de l'Orne et donc visibles par tous.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à la CDC des Sources de l'Orne un procès-verbal de synthèse des observations en l'invitant à produire à réception de ce document, dans les quinze jours, un mémoire en

réponse. Le commissaire enquêteur dispose, à l'issue de la clôture de l'enquête, d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au président de la CDC des Sources de l'Orne le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivé.

Le dossier d'enquête publique, le rapport, les conclusions et l'avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes des Sources de l'Orne, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, ainsi que le site internet de la CDC : [La Communauté de Communes - Site de cdc-sourcesdelorne !](#) à la rubrique « Urbanisme-PLUi ».